

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 23/018/2008 – ÉFAI
20 juin 2008

AU 179/08 Craintes pour la sécurité

COLOMBIE Les communautés d'origine africaine vivant dans la vallée du fleuve Naya, dans les départements du Cauca et du Valle del Cauca

Des membres des forces armées ont menacé des habitants de la vallée du fleuve Naya, qui sépare les départements du Cauca et du Valle Del Cauca, en leur déclarant que des groupes paramilitaires étaient en train de revenir dans cette région. Les groupes paramilitaires colombiens sont censés avoir été démobilisés dans le cadre d'un programme mis en place par le gouvernement. Cependant, cette menace démontre qu'ils sont toujours actifs et continuent d'entretenir des liens avec l'armée. La vie des membres des communautés d'origine africaine présentes dans cette région est en danger.

Des soldats de la deuxième brigade mobile et du bataillon de haute montagne ont installé un campement dans le hameau de San Bartolo, dans la vallée du fleuve Naya, entre le 1^{er} et le 20 avril. Ils ont indiqué aux personnes habitant sur les lieux que des groupes paramilitaires étaient en train de revenir dans cette région. Certains ont déclaré à ces villageois, dont la plupart font partie de communautés d'origine africaine : « *Vous faites preuve de beaucoup de courage, mais ceux qui nous suivent sont encore plus courageux que vous.* »

Après que ces deux unités de l'armée ont quitté la région le 20 avril, des graffitis faisant référence aux paramilitaires ont été découverts à l'endroit où les soldats avaient campé. Parmi ces inscriptions figuraient les deux suivantes : « *Les AUC tuent, mais Dieu les pardonne* » et « *Les ACCU côtières tuent sept personnes* ». Les Milices paysannes d'autodéfense de Córdoba et de l'Urabá (ACCU) étaient une organisation paramilitaire qui a ensuite été intégrée aux Milices d'autodéfense unies de Colombie (AUC), qui réunissent l'ensemble des groupes de ce type.

Le 5 mai, des villageois ont affirmé que des membres des forces armées avaient été vus en train de fraterniser avec quatre paramilitaires qui n'avaient probablement pas été démobilisés. Au vu des précédentes incursions paramilitaires dans la région, au cours desquelles des homicides et des disparitions forcées ont eu lieu, la population locale est extrêmement préoccupée par les récentes déclarations faites par des membres des forces armées, et bien qu'elle s'efforce de rester en dehors du conflit, elle ne peut vivre en toute tranquillité.

Les paramilitaires demeurent présents dans les départements du Cauca et du Valle del Cauca, malgré leur prétendue démobilisation. Le 1^{er} avril 2008, Amnesty International a signalé que des paramilitaires avaient menacé de tuer trois membres de la Commission interecclésiastique Justice et paix, une organisation non gouvernementale, ainsi qu'un membre du Conseil communautaire de la vallée du fleuve Naya, qui aidaient les communautés d'origine africaine de cette région à obtenir les titres de propriété des terres qu'elles cultivent (voir l'AU 83/08, AMR 23/011/2008, 1^{er} avril 2008). Amnesty International a également reçu récemment des informations selon lesquelles des étrangers qui tentaient d'acquérir des terres appartenant à des membres de ces communautés ont été vus dans des villages locaux les 21 mai, 28 mai et 6 juin. Il semble donc que les terres communautaires sont toujours menacées, en dépit des efforts visant à les préserver. De même, les informations faisant état de nouvelles menaces donnent à penser que les autorités colombiennes n'ont pas pris de mesures décisives en vue de protéger les communautés d'origine africaine vivant dans la vallée du fleuve Naya.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans les années 1990, des lois ont été adoptées afin de permettre aux communautés d'origine africaine de faire reconnaître officiellement la propriété de leurs terres. Un grand nombre d'entre elles, dont celles de la vallée du fleuve Naya, ont tenté de recourir à cette législation en vue d'obtenir les titres de propriété des terres sur

lesquelles elles vivent depuis des années. À maintes reprises, elles ont été la cible de menaces de mort émanant des paramilitaires et des forces de sécurité. Des groupes paramilitaires les ont forcées à cultiver de la coca, destinée à la production de cocaïne, et auraient occupé certaines de leurs terres. D'après certaines sources, plusieurs communautés d'origine africaine vivant sur la côte Pacifique ont été victimes d'atteintes similaires de la part de groupes de guérilla. Les membres de ces communautés, avec l'aide de Justice et Paix et d'autres organisations de défense des droits humains présentes dans la région, s'efforcent de faire valoir leur droit, en tant que civils, à ne pas être mêlés au conflit opposant les forces de sécurité et les paramilitaires aux guérilleros.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet pour les membres des communautés d'origine africaine de la vallée du fleuve Naya, que des soldats ont menacés en leur indiquant que des groupes paramilitaires étaient en train de revenir dans cette région ;
- exhortez les autorités à assurer la protection de tous les membres de ces communautés et des organisations qui les défendent, conformément à leurs souhaits ;
- priez-les instamment de diligenter une enquête approfondie et impartiale sur ces menaces, et de prendre des mesures énergiques pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires, ainsi que d'enquêter afin de rompre leurs liens avec les forces de sécurité, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez

Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-2, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 337 5890 / 342 0592

Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président,*

Ministre de la Défense nationale :

Sr. Juan Manuel Santos, Ministro de Defensa Nacional

Ministerio de Defensa Nacional

Avenida El Dorado - Carrera 52 OFI. 217

Centro Administrativo Nacional (CAN), Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 266 03 51 (si quelqu'un répond, veuillez dire : « *Me da tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01) Bloque C, Piso 4

Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro de poste 2017)

Formule d'appel : *Estimado Sr. Fiscal, / Monsieur,*

COPIES À :

Organisation non gouvernementale de défense des droits humains :

Justicia y Paz Intereclesial

Calle 61 A, No. 17-26

Bogotá, Colombie

Médiateur pour les droits humains :

Sr. Volmar Antonio Pérez Ortiz, Defensor del Pueblo, Defensoría del Pueblo,

Calle 55, No. 10-32/46 oficina 301, Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 1^{er} AOÛT 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.